

PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Prison Montluc

4 rue Jeanne Hachette 69 003 LYON



Eléments inscrits au titre des MH par arrêté du 25 juin 2009 :

mur d'enceinte extérieur sur 3 côtés (nord, ouest, sud) – mur d'enceinte intérieur côté ouest - avec ses retours jusqu'à la conciergerie au nord et sur une longueur de 8 mètres au sud – le sol du chemin de ronde côté ouest en totalité, côté nord partie ouest jusqu'au portail d'accès des véhicules et côté sud partie ouest sur une longueur de 8 mètres - le portail d'origine situé dans le mur d'enceinte bordant la rue Jeanne Hachette ; les façades et les toitures du bâtiment de détention - les deux escaliers situés dans le corps central de ce bâtiment - l'intérieur du quartier des hommes dans ce même bâtiment - la conciergerie en totalité - le sol de la cour qui entoure le bâtiment de détention (jusqu'au portail d'accès des véhicules et jusqu'à la conciergerie au nord-ouest, sur une distance de 8 mètres à partir des façades du bâtiment sur les autres côtés) - le passage couvert entre la conciergerie et le bâtiment de détention

1) Localisation

L'ancienne prison Montluc est située dans le 3^e arrondissement de Lyon, en abord de la voie ferrée, sur l'îlot délimité par la rue du Dauphiné et la rue Jeanne Hachette.

2) Historique et description

La Prison est construite en 1921 avant d'être déclarée insalubre en 1932. Durant la guerre, elle sert d'antichambre conduisant au camp d'extermination. Pendant la période d'occupation allemande, la prison a vu passer ou séjourner des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants (enfants de la colonie d'Izieu) poursuivis par des mesures de répression ou de persécution dictées par la puissance étrangère et le gouvernement de Vichy. La période de la Reconstruction, après la Libération, a laissé dans l'ombre ces lieux qui rappelaient aussi une époque jugée sombre de notre histoire nationale. On notera le passage avant leur exécution de personnalités comme Jean Moulin ou l'historien Marc Bloch, tous deux connus pour leur engagement dans la résistance.

L'architecture a subi des changements depuis sa construction. La façade sur la rue Jeanne Hachette a changé depuis la guerre. Le portail unique en pierre avec porte en métal a été doublé par les 2 portes utilisées aujourd'hui : le portillon piéton et le portail véhicules.

L'introduction de ces 2 nouvelles portes a été accompagnée de la surélévation du mur de clôture. L'authenticité de l'accès originel, de l'époque de la guerre, a disparu avec ces transformations. La façade donnant sur la rue Dauphiné est composée du mur de clôture de la prison, recouvert depuis quelques années par la « fresque de Jean Moulin ».

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de PDA s'appuie sur les points suivants :

Abords à intérêt patrimonial : Autour de l'ancienne prison se trouve plusieurs édifices qui possèdent une valeur patrimoniale indéniable :

- le fort de Montluc situé sur la parcelle adjacente à la prison et mémoire des fortifications lyonnaises,
- l'actuelle université Lyon 3 implantée dans l'ancienne Manufacture des Tabacs,
- les HBM de la rue du Dauphiné des architectes Guerin, Rochette et Gailland (années 1930) témoignages exemplaires du courant HBM à Lyon,
- l'immeuble Orange caractéristique de l'architecture des années 70.

Autant d'édifices qui participent à l'enjeu de protection et de conservation du patrimoine bâti formant l'écrin du monument historique. À ce titre, ils méritent d'être intégrés au PDA.

Exclusion des zones ayant déjà mutées et sans co-visibilité : Des îlots ont déjà fait l'objet de mutations et ne présentent donc plus d'enjeux architecturaux, paysagers et patrimoniaux pouvant influencer sur le monument du fait de la protection récente. Ces zones ont donc été exclues du périmètre notamment à l'ouest de la voie de chemin de fer. D'autre part, les zones, ne présentant pas de co-visibilité certaine susceptible d'influer sur les abords, ont été soustraites au PDA afin de privilégier la frange bâtie donnant directement sur le monument et sa parcelle.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,

Marie DASTARAC



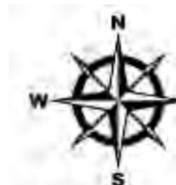
PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

PRISON MONTLUC

4 rue Jeanne Hachette 69 003 LYON
(Monument historique inscrit par arrêté du 25 juin 2009)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



LEGENDE

Projets de PDA

Abords MH

Périmètres des 500 mètres

Périmètre MH

Immeubles classés ou inscrits

- En instance de classement
- Partiellement inscrit
- Inscrit
- Partiellement Inscrit-Classé
- Partiellement classé
- Classé
- Par défaut
- X Localisation du monument concerné

Direction régionale des affaires culturelles
unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01
☎ : 04 72 26 59 70 ✉ : udap69@culture.gouv.fr